



# Le Saint-Siège

---

**DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II**  
**AL NUOVO AMBASCIATORE DI LIBERIA,**  
**S.E. IL SIGNOR WILLIE A. GIVENS, IN OCCASIONE**  
**DELLA PRESENTAZIONE DELLE LETTERE CREDENZIALI** *Lunedì, 1° giugno 1987*

1. C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue au Vatican à l'occasion de la présentation des Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Liberia près le Saint-Siège. J'accueille avec reconnaissance les bons vœux que vous me transmettez de la part de votre Président, et je voudrais vous demander de lui transmettre en retour l'assurance de mes prières pour la paix et les progrès de tous les citoyens de votre pays. En la présente circonstance j'évoque avec satisfaction la coopération et la bonne entente qui tout au long des ans ont caractérisé les relations diplomatiques du Saint-Siège et de la République du Liberia, et j'espère que votre mission aidera à resserrer toujours davantage les liens d'amitié qui nous unissent.

2. Comme vous l'avez affirmé, la présence de l'Église au Liberia date des origines mêmes de l'histoire de votre pays. Elle a commencé avec l'arrivée des premiers missionnaires qui ont prêché l'Évangile à vos populations et, comme le dit le Concile Vatican II, l'Église a toujours cherché à être «comme le ferment et pour ainsi dire l'âme» (Gaudium et spes n. 40) dans la tâche hardie : «édifier les nations sur des principes de justice et de respect pour les droits humains de tous les hommes et de chaque homme. Le Concile affirme également que «par chacun de ses membres comme par toute la communauté qu'elle forme, l'Église croit pouvoir largement contribuer à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire» (Ibid. 40). A cet égard, il existe de nombreux domaines qui requièrent une nécessaire et toujours plus effective collaboration entre l'Église et l'État. Je prends note de ce que vous avez dit au sujet de la contribution que l'Église apporte toujours davantage au Liberia sur le plan de l'éducation. Je suis très heureux de savoir que les écoles catholiques du Liberia jouissent d'une excellente réputation et qu'elles aident à faire mieux comprendre l'Évangile, à le faire davantage agréer. En se prodiguant pour assurer une éducation qualifiée, l'Église «offre son aide à tous les peuples pour promouvoir la perfection complète de la personne humaine en vue du bien même de la société terrestre et de la construction du monde qui doit recevoir une figure plus humaine» (Gravissimus Educationis, n. 3).

3. Je saisis la présente occasion pour affirmer une fois de plus que l'Église se prodigue toujours en vue du bien commun de la société. Pour reprendre les paroles du Concile Vatican II, ce bien commun «consiste en premier chef dans la protection des droits et des devoirs de la personne humaine» (Dignitatis Humanae n. 6). Et comme vous ne manquerez pas de l'admettre «protéger et promouvoir les droits inviolables de l'homme est du devoir essentiel de tout pouvoir civil» (Ibid.) C'est pleinement conscient de ceci que j'affirme de nouveau la sollicitude de l'Église pour instaurer partout et

toujours le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques de tous les citoyens. Ce respect de la dignité et du bien-être de chaque individu est mieux sauvegardé quand une administration politique se laisse guider par une sincère sollicitude à l'égard du bien commun. De même, les droits inviolables de l'individu sont mieux sauvegardés quand existe une étroite collaboration entre tous les secteurs de la société, y compris les membres des organisations religieuses. Et ainsi les bases morales d'un progrès social vraiment complet et au service de l'homme se trouvent fermement assurées.

Monsieur l'Ambassadeur, j'encourage votre gouvernement dans ses efforts pour nouer de bonnes relations avec toutes les nations pacifiques du monde. L'activité du Saint-Siège pour instaurer la paix dans le monde est basée sur la conviction de l'Église de l'égalité et de la dignité de chaque personne humaine créée à l'image et ressemblance de Dieu. Cette commune dignité exige que non seulement nous vivions en pleine harmonie mais aussi que nous opérons sans cesse pour le bien d'autrui.

4. Dans mon message pour la Journée Mondiale de la Paix de cette année-ci, j'ai parlé des importantes réalités de la solidarité et du développement comme «clés de la paix». M'adressant à toute la communauté humaine, j'ai dit: «Mon espoir est que chacun puisse trouver dans ce Message une occasion d'approfondir son engagement pour l'unité de la famille humaine dans la solidarité. Puisse-t-il nous inciter et nous encourager tous à chercher le vrai bien de tous nos frères et sœurs dans un développement intérieur qui favorise toutes les valeurs de la personne humaine dans la société» (Message pour la Journée de la Paix 1987, 11 ). C'est précisément cela un élément vital du travail diplomatique que vous entreprenez maintenant au service de votre pays.

Au moment où commence votre mission, Monsieur l'Ambassadeur, je vous assure de mes prières pour le succès et l'heureux déroulement de votre mission. Le Saint-Siège sera toujours prêt à vous aider dans l'accomplissement de vos responsabilités.

Pour votre Excellence, pour M. le Président de la République, le Gouvernement et le peuple du Libéria j'invoque d'abondantes faveurs  
divines.

---

\**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.33 pp.8-9. © Copyright 1987 - Libreria Editrice Vaticana